

**COMITE SYNDICAL  
REUNION DU 29 MAI 2026**

**Délibération n°26-23 : Elections des Vice-présidents du Syndicat Mixte**

VU l'article L 5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales  
VU l'arrêté préfectoral n°523 en date du 22 décembre 2011 portant création du Syndicat mixte dénommé « syndicat mixte de l'aéroport de Saint-Etienne Bouthéon »  
VU les arrêtés préfectoraux n° 292 du 25 octobre 2013, n°73 du 24 mars 2016 et n°240 du 7 août 2017 portant modifications des statuts du Syndicat mixte désormais dénommé « Syndicat mixte de l'aéroport Saint-Etienne Loire »  
VU la délibération n°15-14 du comité syndical de l'aéroport de St Etienne Loire du 8 octobre 2015 portant adoption du règlement intérieur, et la délibération n°21-20 du comité syndical de l'aéroport de St Etienne Loire du 7 octobre 2021 portant modification du règlement intérieur du Syndicat Mixte de l'aéroport de Saint Etienne Loire  
VU la délibération du conseil métropolitain de St Etienne Métropole en date du 22 avril 2026 désignant ses représentants au sein du syndicat mixte de l'aéroport de Saint Etienne Loire  
VU la délibération de l'assemblée départementale du Département de la Loire en date du 15 juillet 2021 désignant ses représentants au sein du Syndicat Mixte de l'aéroport de Saint Etienne Loire  
VU la délibération du 29 novembre 2021 du bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole, Saint Etienne Roanne désignant ses représentants au sein du Syndicat Mixte de l'aéroport de Saint Etienne Loire  
VU la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Loire Forez en date du 21 avril 2026 désignant ses représentants communautaires au sein du syndicat mixte de l'aéroport de Saint Etienne Loire  
VU la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Forez Est en date du 6 mai 2026 désignant ses représentants communautaires au sein du syndicat mixte de l'aéroport de Saint Etienne Loire

Le comité syndical se réunit à l'effet de procéder à la désignation des vice-présidents du Syndicat Mixte conformément à l'article 5.3 des statuts du syndicat mixte.

---

Présents :

Madame Irène BREUIL

Messieurs Florian CHAUX – Sylvain DARDOULLIER – François DRIOL – Christophe FAVERJON – Julien GOUTAGNY – Jérémie LACROIX – Eric LARDON – Yves PARTRAT – Pierre VERICEL – Daniel VILLAREALE

Pouvoirs :

Madame Sylvie BONNET donne pouvoir à Monsieur Sylvain DARDOULLIER

Madame Nadia SEMACHE donne pouvoir à Monsieur Sylvain DARDOULLIER

Monsieur Christophe BAZILE donne pouvoir à Monsieur Eric LARDON

Monsieur Jean-Yves BONNEFOY donne pouvoir à Monsieur Jérémie LACROIX

Monsieur Pierrick COURBON donne pouvoir à Monsieur Christophe FAVERJON

Monsieur Jordan DA SILVA donne pouvoir à Monsieur Jérémie LACROIX

Monsieur Guy FRANCON donne pouvoir à Monsieur François DRIOL

Monsieur Pierre LARDON donne pouvoir à Madame Irène BREUIL

Monsieur Philippe VALENTIN donne pouvoir à Madame Irène BREUIL

Excusé :

---

Le comité syndical a été convoqué le 21 mai 2026

VOTE A LA MAJORITE QUALIFIEE

DES VOIX EXPRIMEES

Le Comité syndical ayant préalablement défini la composition du Bureau et notamment déterminé le nombre de Vice-présidents, il est invité à procéder à leur élection.

M. François DRIOL, Président, invite le Comité syndical à procéder à l'élection de chaque vice-président au scrutin secret uninominal et à la majorité qualifiée des suffrages exprimés .  
Le comité syndical désigne Messieurs CHAUX et GOUTAGNY comme assesseurs du scrutin

- 1<sup>er</sup> Vice Président pour Saint Etienne Métropole : Christophe FAVERJON

Nombre de conseillers: 21 représentant 100 % des voix dont un siège vacant au titre du conseil départemental Nombre de votants : 20 représentant 94.625 voix Suffrages exprimés : 20 Vote POUR : 20 représentant 94.625 voix Vote CONTRE : 0 Vote BLANC : 0
---

- 2<sup>eme</sup> Vice Président pour le Conseil départemental de la Loire : Jérémie LACROIX

Nombre de conseillers: 21 représentant 100 % des voix dont un siège vacant au titre du conseil départemental Nombre de votants : 20 représentant 94.625 voix Suffrages exprimés : 19 Vote POUR : 19 représentant 89.25 voix Vote CONTRE : 0 Vote BLANC : 1 représentant 5.375 voix
--

- 3<sup>eme</sup> Vice Président pour la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon Métropole St Etienne Roanne : Irène BREUIL

Nombre de conseillers: 21 représentant 100 % des voix dont un siège vacant au titre du conseil départemental Nombre de votants : 20 représentant 94.625 voix Suffrages exprimés : 20 Vote POUR : 20 représentant 94.625 voix Vote CONTRE : 0 Vote BLANC : 0
---

- 4<sup>eme</sup> Vice Président pour Loire Forez Agglomération : Eric LARDON

***SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT  
SAINT-ETIENNE LOIRE***

Nombre de conseillers: 21 représentant 100 % des voix  
dont un siège vacant au titre du conseil départemental  
Nombre de votants : 20 représentant 94.625 voix  
Suffrages exprimés : 20  
Vote POUR : 20 représentant 94.625 voix  
Vote CONTRE : 0  
Vote BLANC : 0

- 5eme Vice Président pour la communauté de communes de Forez Est : Pierre VERICEL

Nombre de conseillers: 21 représentant 100 % des voix  
dont un siège vacant au titre du conseil départemental  
Nombre de votants : 20 représentant 94.625 voix  
Suffrages exprimés : 20  
Vote POUR : 20 représentant 94.625 voix  
Vote CONTRE : 0  
Vote BLANC : 0

A Andrézieux Bouthéon,  
le 29 mai 2026

François DRIOL  
Président

